

ratifiées. Un examen des mesures nationales est en cours afin de garantir le respect des engagements souscrits devant l'ONU et le G8.

Le Canada agit également à l'échelle multilatérale par l'intermédiaire des Nations Unies et de l'OEA afin de définir des mécanismes antiterroristes satisfaisants. Au sein du système de l'ONU, le Canada a présidé la négociation, couronnée de succès, de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et la Convention internationale sur la répression du financement du terrorisme. Ces conventions, et d'autres encore, jettent les fondements d'un vigoureux régime international visant à éliminer les refuges pour les terroristes.

Étant donné que la paix et la sécurité sont capitales pour le bien-être des peuples et des institutions démocratiques, la promotion des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité dans les Amériques est une priorité régionale clé pour le Canada. Les interventions du Canada à cet égard comprennent la promotion du dialogue régional dans le but de renforcer le système interaméricain, le déminage, la promotion de la transparence dans les questions de défense, l'accroissement de la coopération avec les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le renforcement de l'état multilatéral de préparation aux catastrophes naturelles et de la capacité de réaction, et la prise en considération des préoccupations particulières des petits États insulaires.

Le chapitre II met également en évidence les efforts que fait le gouvernement du Canada pour appuyer et mettre en place des politiques, des lois, des programmes équitables et une assistance en matière de travail, dont la fourniture d'un remplacement temporaire du revenu en faveur des travailleurs assurés qui se retrouvent involontairement au chômage; l'élaboration, l'administration et l'exécution de lois et de règlements relatifs aux salaires, au milieu de travail et aux conditions de travail; le respect et l'intégration des groupes socialement défavorisés, comme les femmes, les populations autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles; enfin, la communication d'informations exactes et opportunes sur le marché de l'information et les carrières.

L'intégration économique et le libre-échange

Le chapitre III décrit l'engagement du Canada envers la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) comme étant un des principaux moyens de stimuler la croissance économique et le développement dans l'hémisphère par l'intermédiaire de la libéralisation du commerce et de l'investissement. Le chapitre donne un aperçu général des actions que mène le Canada pour soutenir les mandats du Plan d'action de Santiago et il se penche sur les progrès accomplis sur la voie de la conclusion d'un accord sur la ZLEA.

Le Canada reconnaît les besoins et les circonstances particuliers qui ont des incidences sur les économies de petite taille dans une zone de libre-échange des Amériques et il a soutenu vigoureusement les mesures prises pour appuyer les États de petite taille dans les négociations. Le Canada participe activement aux réunions du Groupe consultatif de la ZLEA sur les économies de plus petite taille, où des questions comme les besoins d'assistance technique et le concept de traitement spécial et différencié sont soulevées. Le Canada a affecté des ressources considérables aux pays vulnérables de la région dans le but de renforcer leurs capacités de